

# ASSEMBLÉE NATIONALE

31 janvier 2019

---

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES - (N° 1393)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CD197

présenté par  
Mme Yolaine de Courson, rapporteure

-----

### ARTICLE 7

À l'alinéa 2, remplacer le mot :

« agence »,

par les mots :

« Agence nationale de la cohésion des territoires ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.